

INTERESSEMENT 2021/2023

UN ACCORD INEDIT



Pour affichage – 9 juillet 2021

La négociation sur la prime d'intéressement pour la période 2021/2023 s'est terminée fin juin dans un climat social apaisé. FO a été force de proposition pour faire évoluer le projet présenté par la direction, notamment en agissant sur les seuils et en supprimant certains critères comme AIRE 360°, PACO Photo ou encore le temps de décroché de la téléassistance. La direction est cependant restée intransigeante sur le contenu des indicateurs prévention/santé/sécurité, ce que nous regrettons !!! Malgré les aspects critiquables de cet accord, il était dans l'intérêt des salariés que FO le signe, car pour rappel l'intéressement n'est pas une obligation légale de l'employeur et sans signature pas de prime versée.

Cet accord est inédit à plus d'un titre : signature à l'unanimité du projet d'accord par les 5 organisations syndicales, inédit par la mise en place d'un nouveau mode de répartition plus juste qui ne sera plus calculé au prorata du salaire mais sur des montants identiques quel que soit le statut, inédit par des seuils très bas et qui sans l'implication de tous seront difficiles à atteindre, notamment sur le volet sécurité, qui représente plus des deux tiers de l'enveloppe.

Prime d'intéressement maximum de 2850 € par salarié à temps plein (proratisé temps de présence)

La prévention Santé et Sécurité des salariés : Prime maximum 1 700 € brut

Baisse en nombre ATAA - 2021 entre 0 et 17 (500 €/300€)/ 2022 entre 0 et 16 (500 €/400€/300€)/2023 entre 0 et 15 (500 €/400€/300€)

Baisse en jours des ATAA - < ou = 2585 jrs et meilleur que l'année précédente

Objectif "zéro" blessé (par an et Unité de travail) : 0 ATAA (800€ brut) / 1 ATAA (400€ brut) - Exclus ceux causés par des tiers

1/4h prévention (100 €) : animation/an 52 (district)/12 (DRE) et 4 (DS) et taux de participation 50% en 2021/ 55% en 2022/ 60% en 2023

FRI prévention (200 €) : 50% en 2021/ 75% en 2022/ 85% en 2023

La qualité de service aux clients : 600 € brut

Assistance clients terrain (100 €) : 95% en 2021/ 97% en 2022/ 99% en 2023

Taux d'appels pour 1000 transactions (150 €) : < ou = à 5% et meilleur que l'année précédente

Réclamations clients (150 €) : 777 en 2021/ 720 en 2022/ 650 en 2023 et meilleur que l'année précédente

Propreté des sanitaires "Smiley box" (200 €) : 55% en 2021/ 60% en 2022/ 65% en 2023 des votes verts

Développement durable et préservation de l'environnement : 200 € brut

Covoiturage - tous les trajets rattachés aux motifs des déplacements professionnels sauf « autres », « intervention » et « chantier »

Seuil à atteindre : 15% en 2021/ 20% en 2022/ 25% en 2023

La diversité et l'égalité des chances : 200 € brut

1 critère sur les modules E-Learning : Taux de réalisation durant l'année et sur les 6 premiers mois

Seuil à atteindre : Sur l'année 85% en 2021/ 90% en 2022/ 95% en 2023 et au minimum 50% de taux de réalisation à 6 mois

FRI MoveSafe+ : 150 € brut

Qualité de service au client, Environnement et Diversité/égalité des chances.

Seuil à atteindre : 20% en 2021/ 25% en 2022/ 30% en 2023



L'atteinte des objectifs sera aussi conditionnée à une implication encore plus forte de la direction sur les conditions de travail et le bon dimensionnement des équipes. Les accidents et arrêt du travail en sont souvent les conséquences directes. Vos élus FO seront à vos côtés pour agir à la réalisation de cet accord d'entreprise.

Ensemble mobilisons-nous pour défendre vos intérêts !